

## SEANCE N° 7/2017 DU 27 NOVEMBRE 2017

---

**Début: 13.30 heures**

Présents:

### **C S V**

WOLTER Michel, Bourgmestre  
PIRROTTE Frank, Echevin  
STURM Richard, Échevin  
SCHOLLER Guy, Conseiller  
BRUCH Jean-Marie, Conseiller  
HAMES Joseph, Conseiller  
SCHMIT Danielle, Conseillère

### **L S A P**

CRUCHTEN Yves, Conseiller  
RUCKERT Arsène, Conseiller  
THILL Jos, Conseiller  
FUSULIER Lucien, Conseiller  
DUPREL Mireille, Conseillère

### **DÉI GRÉNG**

SIEBENALER-THILL Josée-Anne, Échevine  
HANSEN Marc, Conseiller

### **D P**

FUNCK Nico, Conseiller, excusé

## **ORDRE DU JOUR:**

- 1) Assermentation des membres du conseil communal.
- 2) Séance à huis clos : Personnel communal : Démission.
- 3) Tableau de préséance du conseil communal de la commune de Käerjeng.
- 4) Déclaration échevinale.
- 5) Institution des commissions consultatives de la Gemeng Käerjeng pour la période législative 2018 à 2023.
- 6) Syndicats intercommunaux, sociétés anonymes, fondations, établissements publics et autres – Désignation des délégués de la commune de Käerjeng.
- 7) Plan d'Aménagement Général de la commune de Käerjeng – Modification ponctuelle « Op der Eechewiss » à Clemency – Approbation provisoire.
- 8) Plan d'aménagement particulier – Quartier existant - Modification du plan de délimitation des fonds couverts par le plan d'aménagement particulier « PAP QE-EAG-CL-a » à Clemency – Approbation.
- 9) Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Bascharage, commune de Käerjeng, au lieu-dit « Op Aker » introduit par Metaform Architects, L-1637 Luxembourg, pour le compte de l'Administration des Bâtiments Publics – Approbation provisoire.
- 10) Voirie vicinale – Budget 4/624/221313/16001 – Travaux d'entretien et de réfection aux rues de Fingig et de la Gare à Clemency – Approbation d'un devis supplémentaire.
- 11) Budget ordinaire 3/836 Cours de musique: Approbation de l'organisation scolaire pour l'année 2017-2018.

- 12) Commune de Käerjeng – Comptes 2015
  - a) Compte administratif 2015 – Approbation.
  - b) Compte de gestion 2015 – Approbation.
- 13) Présentation du budget rectifié 2017 et du projet de budget 2018
  - Les questions écrites sont à adresser au collège des bourgmestres et échevins pour le 1<sup>er</sup> décembre à 12 heures au plus tard.
- 14) Transaction immobilière – Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et l'établissement public dénommé « Fonds de Logement » pour la vente d'un terrain à Linger.
- 15) Transaction immobilière – Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les époux Hemmer, demeurant ensemble à L-3877 Schifflange, 50, rue du Stade, en relation avec un échange de terrains au lieu-dit « Rue Pierre Schutz » à Bascharage.
- 16) Transaction immobilière – Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et la société à responsabilité limitée « Promotions Schmit et Peiffer S.à.r.l. », cédant gratuitement une place voirie de 41 ares 16 centiares à Clemency, au lieu-dit « Am Huelegäertchen ».
- 17) Transaction immobilière – Approbation de l'acte notarié rectificatif conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les Monsieur Sadler Fernand, demeurant à Clemency, et Monsieur Sadler Marc, demeurant à Clemency.
- 18) Service d'incendie de Bascharage : Nomination du chef de corps adjoint pour la période 2017 à 2021.
- 19) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.
- 20) Personnel communal : Création d'un poste à tâche complète dans le groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service des citoyens.
- 21) Questions et réponses.

**Point 1) Assermentation des membres du conseil communal.**

*Bourgmestre Michel Wolter (CSV) assermente les conseillers communaux présents. Le conseiller Nico Funck, séjournant actuellement à l'étranger et qui ne saura donc pas assister à la séance d'aujourd'hui, fût assermenté le vendredi dernier.*

**Point 2) Séance à huis clos : Personnel communal : Démission de Monsieur Andy BRUNEL, fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2018.**

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

**Point 3) Tableau de préséance du conseil communal de la commune de Käerjeng.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** le nouveau conseil communal se compose dorénavant de quinze membres par le fait que la réglementation exceptionnelle, prévoyant 17 conseillers pour la période législative écoulée, vient d'expirer.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le tableau de préséance se présente comme suit :

1	Michel WOLTER	CSV	09.10.2011
2	Yves CRUCHTEN	LSAP	09.10.2011
3	Jos THILL	LSAP	09.10.2011
4	Richard STURM	CSV	09.10.2011
5	Frank PIRROTTE	CSV	09.10.2011
6	Danielle SCHMIT	CSV	09.10.2011
7	Joseph HAMES	CSV	09.10.2011
8	Josée-Anne SIEBENALER-THILL	Déi Gréng	09.10.2011
9	Arsène RUCKERT	LSAP	09.10.2011
10	Guy SCHOLLER	CSV	09.10.2011
11	Marc HANSEN	Déi Gréng	09.10.2011
12	Lucien FUSULIER	LSAP	23.01.2012
13	Nico FUNCK	DP	13.07.2015
14	Mireille DUPREL	LSAP	19.02.2016
15	Jean-Marie BRUCH	CSV	08.10.2017

*Approbation unanime.*

#### **Point 4) Déclaration échevinale.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** les électeurs se sont clairement exprimés lors des élections communales du 8 octobre dernier. Le CSV obtint 40,37 % des voix et s'est vu attribuer deux sièges supplémentaires par rapport à l'année 2011. Le LSAP obtint 31,96 % et perd deux sièges. Pas de changement pour le parti déi gréng, qui maintient ses deux sièges (13,78 %) et le DP avec un siège (9,09 %). L'ADR n'a pas pu rentrer au conseil communal avec 4,80 %.

Nous considérons le résultat de ces élections comme un défi à continuer notre coalition avec déi gréng, un partenariat qui persiste depuis 18 années. Après 12 années avec le DP et 6 années avec le BIGK, nous constituons pour la première fois depuis l'année 2000 une coalition à deux avec 9 des 15 sièges.

Le conseil communal ne connaît pas de changement majeur depuis la période législative écoulée. Depuis que le BIGK s'est retiré de la scène politique, 14 des 15 membres sortants ont été réélus. En remplacement de Monsieur Fred Reuter, nous saluons la nomination de Monsieur Jean-Marie Bruch comme conseiller communal, et qui possède déjà d'une expérience politique de 17 années dans le secteur communal.

Constant que notre politique à moyen terme fut largement confirmé par les électeurs, nous ne voyons aucune raison pour mettre fin à notre coopération. Bien au contraire, nous voulons poursuivre avec cohérence la politique des dernières années. Certains projets étaient déjà en planification et trouvent leur reflet au budget 2018. L'un ou l'autre point s'y ajoutera certainement.

La situation financière de la commune est assurée à moyen terme. Tous les projets engagés peuvent être réalisés sans recours à un emprunt. La majorité n'exclut cependant pas ce moyen si tel s'avérait nécessaire pour financer des projets utiles à moyen ou à long terme, respectivement comme moyen de financement intermédiaire en attendant l'aide spéciale financière restante de 7,5 millions, laquelle le ministre de l'Intérieur nous refuse actuellement pour le financement des projets retenus lors de la fusion. Nous toucherons ce montant cependant au plus tard dans 4 années.

Le rythme des investissements n'est pas uniquement lié aux disponibilités financières, mais également à la capacité de nos ressources en personnel pour planifier et superviser ces travaux. Pendant la période de 2012 à 2017, nous avons renforcé notre service technique pour concrétiser notre politique. À part l'engagement d'une architecte et d'un ingénieur, nous avons créé un service pour la domotique. Notre équipe de la conciergerie a également été renforcée pour faire face aux besoins réels. Durant la prochaine période législative, nous devons prévoir la succession du secrétaire communal, de son adjoint et du préposé du service domotique, tous les trois prendront leur retraite dans les prochaines années. Afin de garantir dans le futur la réalisation de notre programme ambitieux, nous devons engager du personnel qualifié au niveau du service technique pour encadrer utilement nos multiples chantiers. Le collège des bourgmestre et échevins a d'ailleurs déjà eu des entretiens avec les responsables des différents services communaux. Au printemps, nous allons présenter nos conclusions aux membres du conseil communal et proposer les mesures qui s'imposent.

L'Etat réalisera divers projets ambitieux sur le territoire de notre commune, et ce grâce à notre clairvoyance d'avoir créé une réserve de terrains.

Je vous présente dès lors dans les grandes lignes le programme de la majorité pour les prochaines 6 années.

Les projets le plus importants constituent le contournement de Bascharage, le parking couvert à plusieurs niveaux à la halte de Bascharage et le dépôt des réserves pétrolières.

Le chantier du contournement de Bascharage devrait démarrer durant la prochaine période législative. En tout cas, le ministre François Bausch nous a promis que le dépôt du projet de loi devrait se faire encore avant la fin de l'année, il a d'ailleurs répété son intention dans la commission compétente de la Chambre des Députés, comme vient de m'informer Monsieur Yves Cruchten. Nous considérons cette évolution comme un grand pas en avant. Toutefois, nous ne relâchons pas dans nos efforts visant à réduire au maximum les effets nocifs pour l'environnement et la santé humaine. Aussi, nous cherchons le dialogue avec nos collègues de la commune de Sanem pour discuter d'une solution commune en matière des mesures de compensation à réaliser. Dans ce sens, nous allons leur adresser prochainement un courrier.

En ce qui concerne le futur parking à plusieurs étages à la gare de Bascharage, nous ne sommes pas du tout d'accord avec le timing. Nous avons donc sollicité une entrevue avec le ministre François Bausch pour lui expliquer la problématique du quartier de la gare. Il est tout à fait inacceptable que le futur parking ouvre ses portes seulement en 2023.

Rien ne bouge du côté des réserves pétrolières nationales. Dans ce dossier, nous renvoyons à la motion du conseil communal de 2011, retenant que notre commune est toujours disposée à accueillir ce dépôt sur son terrain sous certaines conditions.

Un autre accent consiste dans la réalisation des projets prévus dans le programme de fusion des anciennes communes de Bascharage et de Clemency. Nous ferons de notre mieux pour réaliser tous nos objectifs pour fin 2021. Reste à ajouter que la réalisation de différents projets est indépendante de notre volonté, voire le réaménagement du « Bd. J.F. Kennedy » ou la construction d'un nouveau centre de secours. Pour ce dernier projet, nous pouvons vous informer, qu'avec l'accord des corps des sapeurs- pompiers, les communes de Käerjeng et de Pétange envisagent de réaliser un centre régional entre Linger et Pétange. En outre, nous voulons lancer une étude pour planifier une nouvelle maison communale au centre de la localité de Bascharage.

Parmi les projets de fusion, certains ont déjà pu être achevés, tels que le château avec atelier communal à Bascharage, ainsi que la maison relais et les infrastructures sportives du club de football à Clemency. D'autres sont en voie d'achèvement, comme le « Käerjenger Treff » et le réaménagement des rues « de Fingig » et « de la Gare » à Clemency.

Le renouvellement du centre de la localité de Clemency a démarré avec l'aménagement d'un parking et la construction d'une école pour l'enseignement préscolaire. Dans les années à venir, nous allons également finaliser le projet pour la construction d'une nouvelle école pour l'enseignement préscolaire avec maison relais à Bascharage. En tout, la commune vient d'investir quelque 29,5 millions d'euros dans les projets de fusion.

Dans la séance d'aujourd'hui, le conseil communal est appelé à se prononcer sur deux projets étatiques, à savoir la construction d'un Centre Intégré pour Personnes Âgées et d'une structure d'accueil pour réfugiés. La Commune mettra à disposition les terrains nécessaires aux futures constructions. Le futur CIPA disposera de plus de 200 lits et la nouvelle structure pour réfugiés pourra accueillir dans une première phase quelque 60 personnes. Une extension pour 30 réfugiés est réalisable. Nous avons également prévu d'engager une personne pour encadrer les réfugiés dans leur vie quotidienne, respectivement les aider à s'intégrer dans la société. En plus, nous sommes décidés à acquérir des logements pour héberger les réfugiés dans la phase transitoire entre les structures d'accueil et le marché libre.

En matière de logement, nous allons autoriser une multitude de projets émanant d'initiatives privées. Plusieurs projets d'aménagements particuliers sont en procédure d'autorisation. Au niveau des logements sociaux et à coût modéré, nous soutenons avec

tous nos moyens les projets du « Fonds de Logement » et de la « Société Nationale des Habitations à Bon Marché ». Nous songeons également à intensifier notre collaboration avec l' « Agence Immobilière Sociale ». Nous vous rappelons d'autre part qu'un projet de logement pour étudiants a été autorisé pour la « Villa Bofferding ». Finalement, le collège des bourgmestre et échevins veut lancer un concours d'idées en vue de la réalisation d'un projet « habitat encadré pour personnes âgées » dans les alentours de la mairie. Tout cela nous amène à créer un nouveau service « logement » au niveau communal.

Un nouveau parc avec aires de jeux sera réalisé au centre de la localité de Hautcharage. Nous envisageons en outre l'aménagement d'une grande aire de jeux au centre scolaire et sportif « Op Acker ». Pour entretenir nos installations actuelles et futures, il sera donc indispensable à créer un nouveau service des parcs. Ce dernier devrait également garantir un entretien régulier de nos bancs, installés de part de d'autres sur le territoire communal.

Durant les dernières six années, notre commune a organisé plus 100 réunions publiques d'information, une politique d'information que nous tenons à poursuivre. Notre présence sur internet va être étendue. Nous voulons introduire le « raider informatique » et publier une version audiophone des séances communales.

Nous entretenons d'excellentes relations avec nos sociétés locales. Les relations publiques constituent également un aspect essentiel de notre politique. Par nos manifestations traditionnelles, nous visons à encourager la cohabitation de nos habitants, sans cependant vouloir entrer en concurrence avec des villes comme Esch-sur-Alzette ou Luxembourg.

Notre concept de la mobilité vous sera présenté en détail par Madame Josée-Anne Siebenaler-Thill. Je veux également relever que nous voulons également moderniser la signalisation de nos routes et localités.

Le poste le plus important du budget de l'exercice 2018, avec quelque 3,5 millions d'euros, représente celui de des infrastructures routières avec ses réseaux souterrains et stations d'épuration. Durant les années à venir nous continuerons à moderniser nos réseaux pour répondre aux dernières normes techniques. À l'heure actuelle, les réaménagements de la « Rue de la Résistance » et du centre de la localité de Hautcharage touchent à leur fin. À Clemency, le renouvellement des rues « de la Gare » et « de Fingig » progresse, de même que celui de la « Rue des Prés » à Bascharage. En 2018, nous avons prévu à démarrer les travaux de réaménagement de la « Rue Théophile Aubart ».

Une somme non négligeable est investie dans les stations d'épuration. Celle du SIACH à Pétange nécessite une modernisation importante. Dans celle de Steinfort, notre commune devra investir quelque 4 millions d'euros dans les prochaines années.

Au niveau des propriétés communales, nous devons procéder à d'importants travaux en ce qui concerne la « Féngiger Stuff » et le « Centre Sociétaire » à Linger, qui lui nécessite un rafraîchissement. D'autre part, nous devons développer un nouveau concept pour le chalet « Bommerbösch ». L'atelier communal « Op Zaemer » devra être agrandi du fait que sa capacité actuelle ne répond plus au parc automobile de notre commune fusionnée.

Je passe la parole à notre échevine, Madame Josée-Anne Siebenaler-Thill, pour vous présenter les ressorts tombant dans la compétence du parti *déi gréng*.

**Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng)** : en matière d'environnement et d'énergie, nous devons également préserver une diversité de l'environnement à

l'intérieur des agglomérations, accessible aux habitants moyennant une bonne signalétique des sentiers didactiques et chemins piétonniers. Nous sommes déterminés à protéger ce qui nous semble digne de protection.

En tant que commune membre du Pacte Climat, nous visons par des actions communales à améliorer notre classification actuelle. Notre engagement est multiple et concerne une variété de domaines qui deviennent de plus en plus complexes et nous ne pourrons éviter l'engagement d'un conseiller diplômé en environnement / énergie.

À côtés de nos actions en vue d'une réduction des émissions CO2 et NOx, nous allons sensibiliser nos administrés par une facturation trimestrielle informative à des moyens de réduction de leur consommation en eau et faire appel à la responsabilité des sociétés locales par l'élaboration d'une charte climat- déchets – énergie. Au niveau des bâtiments communaux et lors des manifestations locales, nous allons élargir notre offre de tri des déchets.

Lors des nouvelles constructions communales et des travaux de rénovation, nous veillons à l'emploi de matériel écologique et recyclable. Dans la mesure du possible, les toitures seront équipées d'installations photovoltaïques. La commune va montrer le chemin avec le bon exemple dans tous ces domaines et soutient les administrés qui suivent moyennant l'allocation de subsides. Pour parer à la pauvreté énergétique, nous envisageons d'introduire des subventions spécifiques pour les bénéficiaires d'allocation de compensation à la consommation.

Nous sommes disposés à soutenir des initiatives de citoyens, associations coopératives et d'autres projets innovateurs dans le cadre du Pacte Climat.

Un projet pour l'aménagement d'un jardin scolaire écologique est envisagé, de même que l'organisation d'un marché local régulier pour la vente de produits biologiques et du terroir.

Nous voulons réduire les listes d'attente par une extension des structures de l'enseignement et de l'accueil.

À côté des nouvelles structures, il nous semble d'autant plus important que nos élèves restent au centre de nos préoccupations. Il est donc évident que tous les acteurs du secteur entretiennent des relations étroites pour garantir un encadrement optimal. Cette coopération vaut également pour l'école de musique, les associations locales et la maison des jeunes.

Avec la construction d'un centre intégré pour personnes âgées, il va sans dire que nous allons soutenir tout projet intergénérationnel. Un jardin scolaire nous semble déjà une bonne initiative. Dans l'optique d'une diversification de nos structures d'accueil, l'aménagement d'une « Bëschcrèche » est une bonne idée.

En matière de mobilité, nous voulons élaborer un concept répondant aux besoins des différents moyens de la mobilité – chemins piétonniers, pistes cyclables et transport public. Notre commune était déjà très entrepreneurse dans ce domaine durant les dernières années.

Les initiatives pour l'aménagement de chemins piétonniers et de pistes cyclables réalisées dans les localités de Bascharage et de Hautcharage vont être continuées et étendues sur les autres localités. La mise en place de « Vélosboxen » supplémentaires est également une priorité. Nous sommes décidés à relier nos chemins piétonniers et cyclables aux réseaux régional et national et espérons trouver l'accord des différents propriétaires des terrains concernés.

Depuis la rentrée scolaire du septembre dernier, le service « Pedibus » connaît un grand succès à Clemency, une analyse détaillée nous permettra d'évaluer si cette initiative pourra également être introduite dans d'autres localités.

Nous surveillons de près l'évolution du transport en commun et nous sommes toujours à la recherche d'éventuelles améliorations. Ensemble avec les communes avoisinantes, nous planifions l'introduction d'un transport public régional « Ruffbus » au profit des personnes âgées et à mobilité réduite, qui n'ont pas droit au « Novabus ».

L'élaboration d'un concept général de places de stationnement et parkings résidentiels nous tient à cœur. D'autre part, nous continuerons à prendre toutes les mesures pour réduire la vitesse et plus spécialement dans les secteurs de passages pour piétons, ainsi qu'à l'entrée des localités.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : voilà pour la déclaration échevinal 2018 / 2023. Je propose que les discussions se fassent dans le cadre du débat budgétaire lors de la prochaine séance du conseil communal.

#### **Point 5) Institution des commissions consultatives de la Gemeng Käerjeng pour la période législative 2018 à 2023 :**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : dans le cadre des institutions des commissions consultatives communales, le collège des bourgmestre et échevins propose, à côté des commissions légales – commission scolaire et commission des loyers, 10 autres dans les domaines « finances et budget », « environnement », « mobilité », « affaires culturelles », « surveillance de l'école de musique », « bâtisses », « jeunesse, 3<sup>ème</sup> âge et loisirs », « sports », « cohésion sociale » et « intégration ». À part pour la dernière commission, laquelle ne pourra être constituée qu'après la publication d'un appel aux candidatures, nous proposons que la composition se fasse lors de la prochaine séance du conseil communal.

Les partis seront représentés par 90 membres dans les 10 commissions, leur représentativité répond dans les grandes lignes au résultat obtenu lors des élections communales. Afin que chaque parti soit représenté dans toutes les commissions, nous vous proposons la répartition suivante : CSV – 27 membres ; déi gréng : 17 ; LSAP : 27 et DP : 9. Seul le DP ne sera pas représenté dans la commission de surveillance de l'école de musique, ce qui était déjà le cas pour la période législative écoulée. Au 90 membres à nommer par les quatre partis politiques, s'ajoutent encore 28 membres émanant des associations locales et autres.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP)** : nous partageons le point de vue du collège des bourgmestre et échevins à ce que chaque parti soit représenté dans chaque commission. Toutefois, nous invoquons qu'on aurait pu augmenter le nombre des membres au lieu que certains partis doivent renoncer à des sièges au profit des autres. Nous sommes pourtant d'accord avec la présente proposition.

*Approbatation unanime.*



**Point 6) Syndicats intercommunaux, sociétés anonymes, fondations, établissements publics et autres – Désignation des délégués de la commune de Käerjeng.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** la majorité propose la nomination des délégués suivant :

- |   |   |
|---|---|
| 1. CHEM – Centre Hospitalier Emile Mayrisch | CSV – BRUCH Jean-Marie                                      |
| 2. HPM-A – Hôpital Princesse Marie-Astrid   | CSV – BRUCH Jean-Marie                                      |
| 3. MINETT-KOMPOST                           | déi gréng – HANSEN Marc                                     |
| 4. PROSUD                                   | CSV – HAMES Josy  |
| 5. SES – Syndicat des Eaux du Sud           | CSV – SCHOLLER Guy<br>déi gréng – SIEBENALER-THILL J.-A.    |
| 6. SIACH                                    | CSV – STURM Richard<br>déi gréng – SIEBENALER-THILL J.-A.   |
| 7. SICEC                                    | CSV – HAMES Josy  |
| 8. SICONA                                   | déi gréng – SIEBENALER-THILL J.A.                           |
| 9. SIDERO                                   | CSV – SCHOLLER Guy  |
| 10. SIDOR                                   | CSV – SCHMIT Danielle                                       |
| 11. SIGI                                    | CSV – PIRROTTE Frank  |
| 12. SIKOR                                   | CSV – STURM Richard<br>déi gréng – HANSEN Marc              |
| 13. SUDGAZ                                  | déi gréng – HANSEN Marc                                     |
| 14. SYVICOL                                 | 1 délégué des communes « Kordall »<br>CONTER-KLEIN Raymonde |
| 15. TICE                                    | CSV – WOLTER Michel<br>déi gréng – HANSEN Marc              |

	si besoin d'un 2ème délégué
16. KLIMA-BÜNDNIS Lëtzebuerg	déi gréng – HANSEN Marc
	Suppléant:
	déi gréng – SIEBENALER-THILL J.-A.
17. Sécurité routière	déi gréng – HANSEN Marc
18. Office National du Tourisme	CSV – HAMES Josy
19. Entente culturelle Äischdall	CSV – SCHOLLER Guy
20. CIPA Mamer	CSV – SCHOLLER Guy
	Suppléant :
	LSAP – RUCKERT Arsène

*Approbation avec 9 voix (CSV, déi gréng) et 5 abstentions (LSAP).*

**Point 7) Plan d'Aménagement Général de la commune de Käerjeng – Modification ponctuelle « Op der Eechewiss » à Clemency – Approbation provisoire.**

**Point 8) Plan d'aménagement particulier – Quartier existant - Modification du plan de délimitation des fonds couverts par le plan d'aménagement particulier « PAP QE-EAG-CL-a » à Clemency – Approbation.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** ces deux points sont en relation avec un projet d'agrandissement d'un hall agricole. Le 22 mai 2017, le conseil communal a émis un avis favorable et le dossier a été transmis pour compétence au ministère de l'Intérieur. L'avis ministériel nous est parvenu le 25 septembre dernier. Aucune réclamation n'a été introduite à l'encontre du projet dans le délai prescrit.

**Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) :** la procédure prévoit que le conseil communal se prononce une deuxième fois sur le dossier. Comme le ministère n'a formulé aucune remarque et que personne n'a fait opposition au projet, le dossier reste inchangé par rapport à la version originale.

Point 7 : Approbation unanime.

Point 8 : Approbation unanime.

**Point 9) Projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Bascharage, commune de Käerjeng, au lieu-dit « Op Aker » introduit par Metaform Architects, L-1637 Luxembourg, pour le compte de l'Administration des Bâtiments Publics – Approbation provisoire.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** le présent projet constitue un dossier important pour l'avenir de notre commune. Le conseil communal est appelé à se prononcer sur un projet de construction pour un Centre Intégré pour Personnes Âgées (CIPA) et une structure d'accueil pour réfugiés à côté du site scolaire et sportif « Op Acker » à Bascharage. Les structures d'accueil pour réfugiés se composent de deux bâtiments pouvant accueillir 30 personnes chacun. Une extension pour la réalisation d'un troisième bâtiment est prévue. Le Centre Intégré pour Personnes Âgées dispose d'une capacité de plus de 200 lits.

Nous avons l'immense chance d'être propriétaires des vastes terrains « Op Acker », car c'est seulement ainsi qu'il nous a été possible de décrocher ce projet pour notre commune. La Commune mettra le terrain nécessaire à disposition de l'État moyennant un bail emphytéotique.

**Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) :** la maison de retraite sera construite sur quatre étages et disposera de deux cours intérieurs. Le projet des structures d'accueil prévoit trois bâtiments à trois étages, alors que le dernier constitue une réserve et pourra être réalisé selon les besoins. L'accès se fera par l'« Avenue de Luxembourg » à la hauteur de la sortie du supermarché CACTUS ». À part un parking réservé au personnel, quelque 73 places de stationnement seront aménagées pour les visiteurs.

Le dossier est entré en procédure le 15 septembre. Aucune réclamation n'a été introduite pendant le délai prescrit. Le projet a été adapté selon les remarques formulées dans l'avis ministériel.

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) :** s'agit-il d'une maison de retraite ou d'une maison de soins ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** d'après nos informations il s'agit d'une maison de retraite.

**Conseiller Marc HANSEN (déi gréng) :** le nouvel accès passe par-dessus le ruisseau « Mierbaach ». Est-ce que des mesures de renaturation sont prévues ?

**Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) :** une renaturation est prévue sur une partie du cours d'eau, de sorte que le chemin cyclable devrait être déplacé.

**Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) :** est-ce qu'un certain nombre de lits sera réservé pour les habitants des différentes communes, comme c'est le cas pour le CIPA de Mamer ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** les habitants de notre Commune sont prioritaires, mais avec une capacité de plus de 200 lits d'autres personnes pourront certainement

profiter de l'offre. Il n'est pas prévu qu'une commune puisse acquérir des parts aux profits de leurs administrés.

**Conseiller Jean-Marie BRUCH (CSV) :** le nouvel accès croise la piste cyclable, qu'en est-il de la réglementation de la circulation ?

**Madame Carole JUTTEL (Architecte de la Commune) :** le trafic sur la route d'accès devra être fluide de façon à ce qu'elle doive être prioritaire par rapport à la piste cyclable.

*Approbation unanime.*

**Point 10) Voirie vicinale – Budget 4/624/221313/16001 – Travaux d'entretien et de réfection aux rues de Fingig et de la Gare à Clemency – Approbation d'un devis supplémentaire.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** dans le cadre du présent projet, le conseil communal avait voté au mois de mars 2015 un crédit de 461.453,27 €. Entretemps, des travaux supplémentaires ont dû être réalisés au niveau de la canalisation, dont les coûts s'échelonnent à 169.726,05 €. Le montant total d'investissement de ce projet de fusion s'élève finalement à 631.179,32 €.

**Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) :** la canalisation a dû être renouvelée sur une longueur de 275 mètres dans la « Rue de Fingig ». Lors d'une inspection à l'aide d'une caméra, nous avons dû constater que les tubes de canalisation d'un diamètre de 300 mm étaient dans un mauvais état, de sorte que nous décidés de les remplacer par des tubes d'un diamètre de 400 mm. Comme la canalisation passait partiellement en dessous des trottoirs, nous l'avons posé complètement dans la chaussée.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** est-ce que ces travaux ont déjà été réalisés ? A-t-on mis en place un système séparatif pour les eaux pluviales et les eaux usées ?

**Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) :** les travaux sont bien terminés. Puisque toute la chaussée est équipée d'un système mixte de canalisation et qu'aucun projet d'aménagement particulier d'envergure n'est planifié à moyen terme dans le quartier, nous nous sommes décidés pour un système mixte.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) :** Est-ce que toute de la « Rue de Fingig » devra être ouverte ? Quelle est la durée du chantier « Rue de la Gare » ?

**Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) :** la canalisation restante ne devra pas être remplacée. Comme les conduites d'eau sont ensevelies dans les trottoirs,

seuls ceux-ci devront être ouverts. Les travaux dans la « Rue de la Gare » devraient se terminer en fin d'année.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Ne devons-nous pas partir de l'idée que la partie supérieure de la canalisation devra être renouvelée dans un proche avenir ?

**Monsieur Claude GOEDERT (Ingénieur de la Commune) :** une analyse à l'aide d'une caméra nous laisse conclure que la partie supérieure est intacte.

*Approbation unanime.*

**Point 11) Budget ordinaire 3/836 Cours de musique: Approbation de l'organisation scolaire pour l'année 2017-2018.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Monsieur Steve Humbert, chargé de direction, vous présente l'organisation scolaire pour l'année en cours.

**Monsieur Steve HUMBERT (École de musique) :** Pour l'année scolaire 2017/2018 584 élèves se sont inscrits, parmi eux 448 sont issus des communes conventionnées. L'école de musique organise hebdomadairement 409 heures de cours. Ces cours sont subdivisés en 509 cours individuels et 536 cours collectifs. L'école de musique se compose actuellement d'un chargé de direction, d'une secrétaire et de 25 chargés de cours.

Les cours individuels sont fréquentés comme suit : 168 élèves sont inscrits dans les départements bois, cuivres et percussions, 162 dans le département claviers et 44 dans le département cordes. 44 élèves se sont inscrits dans le département chant et 39 fréquentent la culture musicale.

Les cours collectifs se répartissent de la façon suivante : 95 élèves fréquentent l'éveil musical, 204 le solfège, 18 la musique de chambre (bois, chant, cordes, claviers) et 219 les pratiques collectives – ensembles (bois, chant, cuivres, cordes, claviers, percussions).

Finalement, je vous prie dès lors de vous réserver la date du 18 mars prochain. En effet, en collaboration avec les conservatoires de Strasbourg et d'Esch-sur-Alzette, ainsi que les écoles de musique de Grevenmacher et de Dudelange, nous organisons un concert de percussion « Feel the Beat ». Lors de cet événement unique au « Käerjenger Treff », vous aurez l'unique chance de suivre un concert avec des instruments de percussion d'une valeur d'un million d'euros.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Je tiens à remercier au nom de tous les membres du conseil communal nos musiciens pour leur engagement durant l'année scolaire écoulée et spécialement Monsieur Steve Humbert pour son engagement spontané à l'occasion des manifestations communales.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Est-ce que la présente organisation scolaire a été soumise pour avis à la commission de surveillance de l'école de musique)

**Monsieur Steve HUMBERT (École de musique) :** La commission de surveillance n'a pas été convoquée puisque le document de l'organisation scolaire a été finalisé après les dernières élections communales.

*Approbation unanime.*

### **Point 12) Commune de Käerjeng – Comptes 2015**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le rapport de vérification du compte administratif de la direction du contrôle de la comptabilité communale ne contenait qu'une seule remarque, et concernant encore bien d'autres communes. Sans vouloir trop entrer dans le sujet, je peux vous confirmer que le collège des bourgmestre et échevins a réagi en conséquence.

#### **Compte administratif 2015 – Approbation.**

Boni du compte de 2014 :	21 089 772,12 €
Recettes ordinaires :	36 115 928,61 €
Recettes extraordinaires :	7 415 648,23 €
Total des recettes :	64 621 348,96 €
Mali du compte 2014:	0,00 €
Dépenses ordinaires :	26 668 874,32 €
Dépenses extraordinaires :	10 046 591,88 €
Total des dépenses :	38 715 466,20 €
Boni fin 2015 :	25 905 882,76 €

*Approbation par neuf voix (CSV, déi gréng) contre cinq (LSAP).*

#### **Compte de gestion 2015 – Approbation.**

	Service ordinaire	Service extraord.
Total des recettes :	36 115 928,61 €	7 415 648,23 €
Total des dépenses :	28 668 874,32 €	10 046 591,88 €
Boni propre à l'exercice :	7 447 054,29 €	
Mali propre à l'exercice :		2 630 943,65 €
Boni du compte de 2014 :	21 089 772,12 €	
Mali du compte de 2014 :		
Boni général :	28 536 826,41 €	
Mali général :		2 630 943,65

Transfert de l'ordinaire à l'extraordinaire :	- 2 630 943,65	+2 630 943,65
Boni définitif :	25 905 882,76 €	

*Approbation unanime.*

### **Point 13) Présentation du budget rectifié 2017 et du projet de budget 2018**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Avant de passer à la présentation elle-même, je prie les conseillers communaux d'introduire leurs questions éventuelles pour jeudi au plus tard. Les débats en tant que tels sont prévus lors de la séance du lundi prochain. Je tiens à remercier tous ceux qui ont collaboré à l'élaboration du document budgétaire et avant tout Monsieur Claude Freichel pour son engagement.

Le résultat des dernières élections communales n'a pas seulement confirmé la majorité politique, mais également sa politique budgétaire. Nous pouvons dès lors continuer notre politique d'investissement prudente, fixée dans le cadre du concept « Käerjeng 2020 ».

La situation financière de la commune de Käerjeng est assurée à moyen terme. L'excédent budgétaire fin 2017 s'élève à 10 millions d'euros. Si on tient compte de la différence entre le budget rectifié et les comptes en fin d'exercice (+/- 5 millions), les aides à la fusion dues (7,5 millions) et partant d'un excédent annuel de quelque 7 millions pour les prochains 4 exercices budgétaires, la commune dispose d'une capacité financière de quelque 50 millions d'euros pendant les quatre années à venir.

En 2017, notre Commune a pu ou est sur le point d'achever divers projets d'envergure, tels que le « Käerjenger Treff », les infrastructures routières au centre de la localité de Hautcharage, respectivement l'aménagement complet de la « Rue de la Résistance » à Bascharage, la renaturation de la Mierbaach, les liaisons de pistes cyclables (école de musique - centre scolaire « Op Acker et Hautcharage – Schouweiler). 715.000 € ont été investis dans la modernisation de notre parc roulant, 575.000 € pour l'acquisition d'un immeuble dans les alentours directs de la mairie, 600.000 € dépensés pour le SIDERO, 195.000 € pour la modernisation du parc roulant du TICE et 170.000 € pour diverses mesures écologiques.

D'autres projets continueront à nous préoccuper encore pendant l'exercice 2018, entre autres le réaménagement de la « Rue des Prés » à Bascharage et les rues « de la Gare » et « de Fingig » à Clemency, le renouvellement du centre de Clemency avec l'aménagement d'un nouveau parking et la construction d'une école pour l'enseignement précoce et préscolaire. Le label « Sëcher Spillplazen » est également assuré. Dans le cadre du projet « 50 Bänken fir Käerjeng », nous avons monté 52 nouveaux et remplacé quelque 220 bancs. L'exposition sur la thématique de la Première Guerre Mondiale a connu un grand succès avec ses 13.000 visiteurs.

Un accent important du budget 2018 consiste sans doute les infrastructures routières pour un montant de 3.580.000 €. Le renouvellement de la piscine scolaire « Op Acker » nécessite un investissement de 1,8 million d'euros avec une éventuelle participation étatique de 450.000 €. La transformation de l'ancienne Villa Bofferding en une résidence universitaire nous coûte 1,6 million d'euros avec en contrepartie une subvention étatique d'un million d'euros. Un autre million d'euros est investi dans l'acquisition de logements au

profit des réfugiés, également avec une participation étatique évaluée à 900.000 €. Chaque fois 1.185.000 € seront investis dans la construction de l'école préscolaire à Clemency, respectivement dans l'aménagement du parc avec aires de jeux au lieu-dit « Um Päesch » à Hautcharage. La prochaine phase du renouvellement du centre de la localité de Clemency revient à 750.000 €. La modernisation du parc roulant de notre service technique est budgétisée avec 539.000 €. Des investissements extraordinaires dans le cadre de l'assainissement des eaux usées nécessitent un investissement de 950.000 € au profit des syndicats intercommunaux SIACH et SIDERO. Les recettes résultant du Pacte Climat (250.000 €) sont intégralement réinvesties dans diverses mesures écologiques. La modernisation du parc roulant du syndicat intercommunal TICE nous revient à 170.000 €. Le même montant est investi pour l'entretien de la voirie communale.

À côté de tous ces projets, le collège des bourgmestre et échevins inscrit encore différents crédits de démarrage, sachant bien que tous ces investissements ne se réalisent pas en même temps. Il s'agit des projets pour la construction d'une nouvelle école préscolaire avec maison relais intégrée à Bascharage, l'extension des ateliers communaux « Op Zaemer », le réaménagement des rues « Jean-Pierre Thiry » et « Nicolas Roth », un concours d'idées pour la construction d'une nouvelle mairie et de l'aménagement de ses alentours, le réaménagement de la « Féngiger Stuff », du « Centre Sociétaire » à Linger et des chalets au « Bommertbösch », ainsi que de l'aménagement d'une nouvelle aire de jeux au campus scolaire « Op Acker ».

Permettez-moi encore quelques remarques en relation avec divers montants budgétaires. Au sujet des subventions étatiques, nous constatons clairement que l'impôt commercial avec un montant de 1.883.000 € est négligeable et ne compense en aucun cas les effets nocifs quotidiens dus à notre zone d'activités économiques. Bien que le montant total des diverses contributions étatiques enregistre une certaine croissance, il passe de 26.759.500 € au budget rectifié 2017 à 28.070.000 € au budget 2018, d'autres participations stagnent, par exemple celles pour le fonctionnement des structures d'accueil et de l'école de musique. Les recettes générées par la Commune se limitent à quelque 6 millions d'euros.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, nous constatons que la masse salariale diminue de 16,2 millions d'euros au budget rectifié 2017 à 14,9 millions d'euros au budget 2018, une baisse quelque peu trompeuse puisqu'elle est due au fait que les communes ne participent plus au paiement des traitements du personnel enseignant. Tous les autres secteurs communaux connaissent des hausses substantielles dues à la réforme des traitements du secteur public et au nouveau contrat collectif des salariés des communes du sud. La relation entre la masse salariale nette et les dépenses ordinaires baisse de 39% à 35,1%.

Même si nous ne devons plus supporter une partie des traitements du personnel enseignant, la dépense totale au service ordinaire en relation avec l'enseignement s'élève toujours à 2.343.010 €, alors que le transport scolaire seul constitue un quart de cette dépense (614.000 €).

Le taux de couverture dans le domaine des structures d'accueil devrait être de 75 %, alors qu'en réalité il atteint tout juste 68 %. Alors que la participation communale s'échelonnait encore de 672.676 au compte de l'exercice 2016, nous partons d'un montant budgétaire de 1.145.724 € pour l'année 2018. Même évolution dans le secteur de l'enseignement musical, son taux de couverture baisse de 54 % à 48 %, la participation communale pour l'exercice 2018 s'élève à 1.287.325 €.



Dans le domaine du traitement des déchets, le déficit communal s'élevait à 70.131 € en 2016. Celui-ci augmente à 162.112 € au budget rectifié 2017, pour atteindre 234.512 € en 2018. Le taux de couverture baisse ainsi de 95 % à 86 %. Comme les communes sont tenues à appliquer le principe du recouvrement des coûts, nous devons nous préoccuper prochainement d'une adaptation de la tarification.

Le taux de couverture dans le domaine du traitement des eaux usées baisse également de 103 % à 89 %. Une adaptation des tarifs nous semble évidente. Il incombe donc au SIACH, regroupant les quatre communes du « Kordall » à se concerter et à nous proposer une tarification concertée. Même problématique au niveau de l'approvisionnement en eau potable. Le SES a récemment augmenté le prix de vente de 25 %, ramenant le taux de couverture communal à 82 %.

Les dépenses ordinaires pour le transport public augmentent de 831.694 € à 1.052.654 €. À titre d'information, le taux de couverture se limite à 1,1 %.

Comme notre commune n'a plus conclu d'emprunt depuis une dizaine d'années, la dette par tête d'habitant est en baisse et se chiffre en 2018 à 783 €. Les annuités payées représentent 3,6 % des dépenses ordinaires.

Les dépenses extraordinaires diminuent de 20.670.738 € au budget rectifié 2017 à 15.529.969 € au budget 2018. Cette baisse est partiellement due au fait que beaucoup de chantiers ont pu être achevés avant les élections communales du mois d'octobre.

Un regard sur les projets de fusion, dans lesquels la Commune a déjà investi quelque 29,5 millions d'euros, en contrepartie, l'Etat a participé avec un montant de 16,8 millions d'euros. Reste à remarquer que pas tous les projets de fusion ont été soutenus par le Gouvernement. Le « Käerjenger Treff » n'a pas été reconnu comme prioritaire par le ministre de l'Intérieur et a été privé de l'aide financière. En conséquence, la Commune a supporté l'intégralité des dépenses s'élevant à 11,2 millions d'euros. En ce qui concerne la première liste des projets prioritaires, la Commune a investi quelque 18 millions d'euros. L'État, de son côté, a liquidé un montant de 16,8 millions d'euros. Reste encore un solde de 7,5 millions d'euros.

Sur ce point je clôture la présentation. Lors de la prochaine séance, après la prise de position des différents partis, le budget sera soumis au vote.

**Point 14) Transaction immobilière – Approbation de l'acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et l'établissement public dénommé « Fonds de Logement » pour la vente d'un terrain à Linger.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Dans le cadre de la construction de logements sociaux à Linger, la Commune vend au « Fonds du Logement » un terrain d'une contenance de 15,18 ares pour un montant de 409.860 €. Une fois la transaction immobilière approuvée, les anciens bâtiments peuvent être démolis.

Avec la recette, la Commune s'engage à acquérir un logement dans ce nouveau projet.

*Approbation unanime.*

**Point 15) Transaction immobilière – Approbation de l’acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les époux Hemmer, demeurant ensemble à L-3877 Schifflange, 50, rue du Stade, en relation avec un échange de terrains au lieu-dit « Rue Pierre Schutz » à Bascharage.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Cet échange permet à la fois aux époux Hemmer à réaliser leur projet de construction et à la Commune d’élargir le trottoir. La Commune reçoit 9 centiares et cède 80 centiares. En contrepartie, les époux Hemmer paient une soulte de 17.750 € à la Commune.

*Approbation unanime.*

**Point 16) Transaction immobilière – Approbation de l’acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et la société à responsabilité limitée « Promotions Schmit et Peiffer S.à.r.l. », cédant gratuitement une place voirie de 41 ares 16 centiares à Clemency, au lieu-dit « Am Huelegäertchen ».**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Dans le cadre du projet d’aménagement particulier, le promoteur cède les parties de terrains d’une contenance de 41,16 ares et relevant du domaine public. Ainsi un dossier de longue haleine peut finalement être clôturé.

*Approbation unanime.*

**Point 17) Transaction immobilière – Approbation de l’acte notarié rectificatif conclu entre le collège des bourgmestre et échevins et les Monsieur Sadler Fernand, demeurant à Clemency, et Monsieur Sadler Marc, demeurant à Clemency.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Lors de l’acte initial du 16 mai 2016, la Commune et les consorts Sadler ont procédé à divers échanges de terrains. Parallèlement à cet acte, les consorts Sadler ont procédé à divers échanges entre eux, de sorte que les titres de propriété ne correspondent plus à l’acte initial. Un acte notarié rectificatif s’est avéré indispensable.

*Approbation unanime.*

**Point 18) Service d’incendie de Bascharage : Nomination du chef de corps adjoint pour la période 2017 à 2021.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Après la démission de Monsieur Patrick Ciuca de ses fonctions de chef de corps adjoint, le conseil communal est appelé à nommer son successeur. Avant de procéder à ladite nomination, nous voulons remercier Monsieur Ciuca pour son engagement et nous nous réjouissons du fait qu'il reste toujours membre actif du corps. Le corps de Bascharage propose de nommer Monsieur Ralph Kinnen. Ce dernier occupera le poste de chef de corps adjoint jusqu'au 31 décembre 2021.

*Approbation unanime.*

**Point 19) Règlements temporaires de la circulation, édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation par le conseil communal.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** il incombe au conseil communal de confirmer quatre règlements temporaires de circulation, édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins.

*Approbation unanime.*

**Point 20) Personnel communal : Création d'un poste à tâche complète dans le groupe de traitement C1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service des citoyens.**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Suite à la démission d'un fonctionnaire de la carrière B1 et avec l'accord du préposé du service au citoyen, nous vous proposons de créer un nouveau poste dans la carrière C1. L'ancien poste sera affecté à un autre service administratif.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** Avez-vous déjà un candidat favori ? Si tel n'est pas le cas, est-ce que le poste sera publié de façon à ce que des jeunes aient la chance de se soumettre à l'examen d'admissibilité à la fonction ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** le collège des bourgmestre ne dispose pas d'un candidat favori. Les collaborateurs du service au citoyen se sont cependant exprimés en faveur de l'engagement d'une personne disposant d'une certaine expérience professionnelle, sachant que l'effectif du service est déjà assez limité.

*Approbation unanime.*

**Point 21) Questions et réponses.**

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** il y a eu récemment un incendie à Clemency. Dans quelles mesures la Commune a pu aider les sinistrés ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** les sinistrés ont été hébergés pour une nuit dans un hôtel avant qu'ils aient pu rejoindre des membres de leur famille.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) :** il m'a été rapporté qu'à plusieurs reprises des poids lourds se sont engagés dans la « Rue du Bois » à Bascharage pour effectuer par la suite des manœuvres dangereuses pour regagner à nouveau la route nationale. Est-ce que la Commune ne pourrait pas prendre des mesures appropriées pour éviter ces incidents ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** ces incidents se produisent à plusieurs endroits dans notre Commune. Des systèmes de navigation avec une version obsolète sont souvent à la base de ses manoeuvres. Comme les chauffeurs ne connaissent pas la région, ils se fient donc aveuglément à leur système GPS.

**Conseiller Yves CRUCHTEN (LSAP) :** une meilleure signalisation routière pourrait peut-être résoudre le problème.

**Conseiller Lucien FUSULIER (LSAP) :** qu'est-ce qui se passe avec l'ancien bistrot vis-à-vis du centre polyvalent à Hautcharage ? Ce croisement constitue un danger imminent pour la circulation.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** nous ne disposons malheureusement d'aucune influence sur cette situation. Nous pourrions éventuellement interdire la circulation du transport public à cet endroit, ce qui ne constituerait certainement pas la meilleure solution. D'après mes informations l'ancien bâtiment devrait faire place pour une construction nouvelle aux dimensions similaires, ce qui ne résoudra certainement pas le problème.

**Conseillère Mireille DUPREL (LSAP) :** dans le cadre du nouveau règlement général de la circulation, il avait également été annoncé d'aménager une zone de « Kiss & Go » devant le foyer du jour « Kaweechelchen » à Hautcharage. Qu'en est-il de ce projet ?

**Echevine Josée-Anne SIEBENALER-THILL (déi gréng) :** comme il s'agit de places de stationnement à courte durée, cette situation devrait être réglée dans le cadre du nouveau projet de gestion des parcs de stationnement.

**Conseillère Mireille DUPREL (LSAP) :** à l'heure actuelle, un passage pour piétons dans la « Rue du X Septembre » constitue un danger potentiel pour les usagers puisqu'il est mal éclairé. Ne pourrait-on pas remédier à cette situation dangereuse ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** je pense qu'une signalisation appropriée sera mise en place durant l'année 2018.

**Conseiller Joseph HAMES (CSV) :** le trottoir longeant la brasserie dans l'Avenue de Luxembourg se trouve dans un très mauvais état. Puisqu'il est déjà tellement étroit, il constitue un danger potentiel pour les piétons.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** nous sommes bien conscients de cette problématique. En fait, on devrait fermer cette partie du trottoir pour le public et le forcer à emprunter le trottoir du côté opposé.

Fin de la séance : 16.45 heures